

En goguette !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 31

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les du lac Léman. Vous me direz qu'il n'y a jamais eu d'anguilles dans le lac Léman. Ce à quoi il faut répliquer par le jugement de Guillaume d'Écublens, évêque de Lausanne, de 1221 à 1229 :

«...Les anguilles infestaient si cruellement le lac Léman, que l'évêque se vit obligé de les reléguer en un certain endroit, d'où elles n'osèrent plus sortir...»¹

...La trace en a même été perdue !

Vers la fin du XV^e siècle, en 1481, disent les uns, en 1451, disent les autres, « le vicaire de Georges de Saluces se rendit à Berne pour y enseigner un moyen de chasser les sangsues qui détruisaient le saumon et les autres poissons de l'Aar. Un secret aussi admirable avait, disait-il, réussi dans le Léman... »²

Anguilles au XIII^e siècle, sangsues au XV^e siècle, vous voyez la variante.

Les archives de Lausanne ont les pièces d'un procès singulier intenté à des larves de hannetons et à des chenilles compromettant les récoltes. L'avocat fribourgeois, Jean Perrottet, avait été désigné comme défenseur d'office. Sur ces entrefaites, il mourut : « La cour passa outre, dit Ruchat, et condamna par contumace tous ces insectes à l'anathème et à la proscription ; ils continuèrent, néanmoins, disent les chroniques bernaises, à braver les foudres canoniques... » Cela se passait en 1479.

La ville de Coire fit au XIII^e siècle un procès contre les vers blancs (Laubtafer) et, comme pour les souris de Contrisson, « le juge considérant que les dites larves étaient « créatures de Dieu, qu'elles avaient droit de vivre, qu'il serait injuste de les priver de subsistance, les reléguait en une région forestière et sauvage, afin qu'elles n'eussent plus désormais prétexte de dévaster les fonds cultifs. Et ainsi fut fait... » Cette citation est empruntée par Cabanès à un traité sur les exorcismes.

Une autrefois, ce sont des cantharides qui, « en raison de leur jeune âge (*sic*) et de l'exiguïté de leur corps, doivent jouir des bénéfices que la loi accorde aux mineurs : en conséquence, le juge les pourvut d'un curateur ou syndic, pour les défendre... » Et l'on décida que les cantharides ne seraient pas obligées de déguerpir, tant qu'on ne leur aurait pas procuré le lieu où elles pourraient subvenir à leurs besoins.

Peut-être, les esprits forts croient-ils à une mystification : Il est pourtant bien certain que la procédure contre les animaux coupables de méfaits existait. On les poursuivait au civil et non au pénal, en considération du fait que leurs actes criminels étaient provoqués par l'obligation, pour eux, de pourvoir à leur existence par des moyens violents. Cette théorie, avons-nous besoin de le dire, est dangereuse : tels êtres humains ne sont-ils pas, sous ce rapport, des animaux, et ne se moquent-ils pas de l'obligation morale ?

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'en pleine Terreur, alors qu'il n'était plus question de tribunal ecclésiastique ou de mayeurs, mais de Fouquier-Tinville, on ne s'était pas contenté de guillotiner un ci-devant, le chevalier de St-Prix, « assomma » — ensuite de jugement — son chien.

La littérature n'a donc pas le monopole des histoires d'animaux traduits devant un juge, et si le roman de *Renard*, les *Fables* de La Fontaine, les *Plaideurs*, de Reine, sont des produits d'imagination où nos frères, dits inférieurs, font connaissance avec la procédure, il faut reconnaître que les hommes d'autrefois assimilaient les bêtes à des êtres auxquels le code pouvait être appliqué.³

Le Dr Cabanès remarque en outre que les animaux pouvaient être cités en justice, non plus comme coupables, mais comme témoins.

Qui ne connaît l'histoire du chien de Montargis ? Le chevalier Macaire, archer des gardes, jaloux de son compagnon Aubry de Montdidier, auquel Charles V témoigne des faveurs, le tue dans la forêt de Bondy, et enterre le cadavre. Le chien revient à Paris, saute à la gorge de Macaire, qui s'en défait avec peine. Ce manège se répète à la cour plusieurs fois, si bien que le roi ordonne un jugement de Dieu. Le *Magasin pittoresque* donne une illustration de la scène du

combat, où l'assassin a le dessous. Macaire ayant avoué, fut pendu au gibet. L'histoire est racontée aussi dans les *Mémoires d'un caniche*, de la *Bibliothèque rose*, que, plus d'un lecteur, d'il y a cinquante ans, n'a, sans doute, pas perdu de vue et que nous avons retrouvée avec plaisir dans une Bibliothèque circulante.

Si la procédure judiciaire du moyen-âge ne s'était pas modifiée, peut-être verrait-on de nos jours les ours de Berne comparaître devant les tribunaux pour répondre de leur récent méfait.

L. Mogeon.

¹ Dr Cabanès, les *Indiscrétions de l'histoire*, cinquième série. Une gravure représente un spécimen de l'animal cher à St-Antoine, au moment où, sur la place publique, et vêtu d'habits d'homme il va être exécuté sur l'échafaud.

² *Indiscrétions de l'histoire*, Ve série, du Dr Cabanès, p. 16.

³ Cf. Fragment historique de la République de Berne, tome I, p. 141.

⁴ « La Petite Chronique de Bâle », de Gross, rapporte le Dr Cabanès, parle d'un coq de cette ville, accusé en août 1474, d'avoir pondu un œuf ; pour ce fait, il fut condamné à mort ! Le gallinacé fut livré au bourreau, qui le brûla publiquement avec son œuf, au lieu dit *Kohlenberger*. (Cf. le *Conservateur suisse* ou *Recueil complet des Etranges helvétiques*, t. IV, page 414, Lausanne, 1811.) »

CELLE QUI ATTEND...

Penchée à la fenêtre, elle attend son époux. Il est midi bientôt, la table est prête.

Comme elle a travaillé, ce matin ! Quand son mari est parti au labeur, elle s'est mise à l'ouvrage, sans faiblesse et sans lenteur. Elle a promis, devant l'autel, d'être l'épouse impeccable. Bien qu'il y ait trois mois de cela, elle met en pratique tous les conseils prodigués au jour des épousailles.

Elle a tout accompli avec amour, elle a mis un peu d'ordre dans le nid douillet où pas un atome de poussière n'oserait séjourner. Elle a construit avec une longue patience ce chef-d'œuvre que l'on nomme un diner. Tout est prêt, il ne manque plus que l'époux !

Elle l'attend, penchée à la fenêtre. Là-bas, au bout de cette allée sombre, il y a une coulée de lumière : c'est la grande artère où bouillonne la vie des humains. C'est dans cette gloire qu'il doit paraître !

C'est midi ! Un silence bref. Puis, sur la rue si passante, le flot monte, monte...

Des écoliers, des ouvriers, des employés de bureau... Dans cette marée qui déferle, portant vers le home et le potage fumant tous ces affamés qui se hâtent, la femme passe aussi, fleur vivante, parmi ces êtres sans grâce...

Elle attend son époux, penchée à sa croisée. Où s'est-il attardé ? — Pas au restaurant, bien sûr, parce que les jeunes maris sont rangés ! — Au bureau, peut-être, pour terminer une expédition urgente ? — Ce serait là un fort bel exemple de zèle administratif, mais !... A-t-il été projeté sur la chaussée par quelque automobile ? Elle le voit, mourant, sur la civière d'une ambulance...

Mais non ! Le voici !... Quel air martial ! Et comme sa cravate bleu et or sied à son teint ! Il est là, devant l'entrée, presque à ses pieds. Il lui adresse un signe amical, pas trop apparent, parce que, en public...

Il disparaît sous le porche. Il est en train de graver les degrés... Il va être là... Lé voici !

Et la petite Madame n'attend plus, puisqu'il est là !

St-Urbain.

Un point d'histoire. — Dans le plus modeste restaurant le garçon apporte un menu, une carte, une ardoise et le client choisit.

Sait-on l'origine du menu ? Elle remonte à l'année 1541, du moins au point de vue du bibliophile ; on a retrouvé, à Ratisbonne, une liste écrite par le duc de Brunswick qui donnait un grand diner :

« Comme il semble à peu près impossible de faire honneur à tous les plats, je me permets d'en donner les noms, afin que mes hôtes puissent se réserver appétit pour les mets qu'ils préfèrent. »

C'était gastronomiquement un bon conseil. Un mot de sagesse avait créé le menu.

La mode se répandit bientôt dans le monde où l'on savait manger.

A PROPOS DE PRÉNOMS

DANS le canton de Vaud, dit M. Henn Laeser, dans une de ses spirituelles « Lettres vaudoises », il semble heureusement qu'on en revienne de cette frénésie de prénoms extraordinaires qui a sévi trop longtemps. On retourne aux habitudes d'autrefois, aux vieux prénoms si répandus dans le pays. Mais il faut regretter la diminution de charnants prénoms : il n'y bientôt plus de Vincent Lavaux et surtout dans la contrée de Montreux où l'on en comptait beaucoup jadis. Amédée disparaît aussi, et c'est bien dommage, car il évoquait tout un passé. Quant à « Ulysse », qui affectionnait dans la vallée de la Broye, il s'en va. Pourquoi eut-il une telle vogue auprès de nos paisibles populations terriennes, ce prénom « fertile en expédients » et navigateur roi d'Ithaque, pourquoi Ulysse et non pas Eumée ? mieux fait pour des agriculteurs ! Mystère... Nos concitoyens du Jura, de Sainte-Croix, surtout avaient, à l'instar des Neuchâtelois de la montagne, une prédilection pour les doubles prénoms et ceux appelant les gloires de l'antiquité romaine, les Numa, les Jules-César, les Tell et les Walter étaient nombreux ; ils le sont moins aujourd'hui.

Chez nous, où les sociétés foisonnent et où l'on ne perd aucune occasion d'en créer de nouvelles, il allait bien sans dire que la similitude des prénoms devait logiquement et fatalement provoquer des groupements avec statuts, comité, membres d'honneur, membres actifs, membres passifs, brassard et drapeau offert par les dames de localité, plus des banquets, cela va sans dire.

L'an dernier, dans une des principales villes du canton, la fondation du « Club des Charles » donna lieu à une fête à tout casser. Le « Club des Jules » — sans mauvais jeu de mots — fonctionnait comme parrain de la nouvelle bannière. Cette solennité eut même une répercussion sur les élections communales : le sauvetage du plus jovial des Charles qui, à l'instar des grands capitaines ayant leur cheval tué sous eux au cours des combats, avait vu disparaître son parti dans les remous de la politique...

L'autre jour, 15 juillet, dans une ville charmante qu'un littérateur français baptisa « la Versailles de Lausanne », un autre prénom était fêté avec éclat. Le chroniqueur y fut aimablement prié par l'invitation suivante : « Tous les Henri les Riquets, les Riris et les Ritons se rencontreront ce jour à l'Hôtel de la Couronne, pour fêter la St-Henri. »

Retenu, non pas parce que sa grandeur le rattachait au rivage, comme on le chante au III^e acte de *Véronique*, mais par d'autres engagements, le chroniqueur ne put, hélas, prendre part à cette soirée qui, paraît-il, resta mémorable. Des toasts nombreux furent portés, et une amitié éternelle fut jurée. On assure que la fête se termina par une sérénade sous les fenêtres des plus jolies Henriettes de la ville, — et elles sont nombreuses.

Parents qui attendez un accroissement de famille, regardez-y à deux fois avant d'aller chercher de midi à quatorze heures pour y décrocher le prénom de votre enfant, surtout si c'est un garçon. Car plus tard, ce garçon ira au catholicisme, il ira surtout au service militaire. Épargnez lui le sort de ce malheureux « Hercule Napoléon » qui fit les délices d'une école de recrues « Le nom est un présage », soit. Mais Hercule Napoléon, hélas ! était à cent lieues d'avoir les qualités physiques de son premier patron et le génie du second. Il s'en souviendra, le pauvre, de son école de recrues !...

EN GOGUETTE !

QUATRE ouvriers en goguette, n'ayant plus que quelques sous en poche et congédiés de je ne sais quel chantier, s'arrêtaient, un lundi après-midi, au restaurant de Pully. Après avoir joué aux quilles et folâtré dans le jardin, ils se firent servir un bon petit souper arrosé de ce qu'il y avait de mieux dans la cave de l'établissement.

Le souper terminé, ils font demander la note.

A l'arrivée du sommelier, grand tumulte autour de la table, chacun voulant payer l'écot :

- C'est moi qui paie.
- Non, c'est moi ; c'est à mon tour.
- Pas du tout, combien devons-nous garçon ?
- C'est moi qui règle.
- Garçon, je vous défends de recevoir un centime de monsieur ; il a été convenu que je paierais tout.

Tout à coup, un des convives impose le silence et dit :

— Messieurs, voici un moyen d'en finir, qui satisfera, je pense tout le monde. Garçon, veuillez-vous mettre à notre disposition pendant quelques minutes ; il y aura cent sous pour vous. Nous allons vous bander les yeux, chacun fera silence et le premier que vous attraperez en parcourant la salle, celui-là paiera l'écot.

La nuit était venue. Pendant que le garçon faisait à tâtons le tour de la table, suivait les murs de la salle, nos quatre farceurs défilaient par la porte du jardin et prenaient la clef des champs.

Le pauvre sommelier cherchait toujours, lorsque le patron, qui était absent dès le matin, entra. A peine a-t-il franchi le seuil, que le garçon se précipite vers lui et l'attrape à bras-le-corps en s'écriant :

— Vous êtes pris ; c'est vous qui paierez !
Le patron, qui ne tarda pas à comprendre la situation, répondit d'un air furieux et déconcerté :

— Ah ! je le vois bien, grand bêta ! que c'est moi qui paierai ! !

mette dans le creux des gencives vides. La prunelle des yeux bleu pâle, sans contour distinct, allait s'effacer dans un blanc jauni veiné de rouge, mais le regard était resté vivant et lumineux. Il se plantait droit devant lui, perçant, résolu, hardi, scrutant jusqu'à la lumière du soleil quand quelques pâles rayons pénétraient, obliques et minces, à travers la vitre verdâtre.

Mais le corps large et charnu de Blanchette venait de s'interposer entre la vieille et la fascination de cette lumière. Fascinée elle-même, Blanchette regardait au dehors. Sur les toits envahissants, une gelée blanche avait mis sa légère poussière d'hiver. Le soleil, après avoir regardé le monde en passant, s'était caché de nouveau, mécontent de ne rien pouvoir contre l'arrivée de cette saison de mort qui le condamnerait à une longue impuissance ; la matinée était brumeuse et enfumée.

Mais ce n'était ni le ciel ni le brouillard que voyait Blanchette. Non... Ni le souvenir des choses d'autrefois, tombées et mortes comme les feuilles jaunies qui s'accumulaient en tas épais, sous le maigre pommier, seul arbre dont la vitalité eût triomphé de l'air malsain et rare de l'enclos d'en bas. Ni le passé ni l'avenir n'occupaient son esprit. L'un était mort, l'autre fermé à l'espérance ; toute son ardeur de vie était restreinte à l'étroitesse de chaque nouvelle heure d'existence.

Dans l'enclos d'en bas, à quelque distance du pommier, un gros chou rouge, reste d'anciennes semailles, avait lutté victorieusement contre l'invasion du terrain. Entouré de plantes sauvages et vivaces, à moitié caché sous les feuilles, il s'élevait néanmoins dans sa rondeur charnue et triomphante. C'était ce chou que Blanchette regardait.

Elle le regardait tous les jours avec une convoitise grandissante, car au fond il n'appartenait à personne, ce chou. Il avait poussé par hasard dans ce coin de terre perdu, abandonné à la folle végétation de la nature libre.

Pourquoi ne pas le prendre ? Tous les jours, avant de vaquer à ses petites affaires, Blanchette s'assurait qu'il était bien là, et elle disait avec un soupir d'en- vie :

— Oh ! la belle plante !
S'étant convaincue qu'il n'avait pas disparu, elle retourna vers Loli, qui s'agitait dans son lit, mécontente de ne plus voir le grand jour de la lucarne ; elle se pencha vers sa sœur et, la bouche sur son oreille, elle lui dit :

— Il est là.
— Ah ! dit la vieille avec un sourire d'intelligence, il est toujours là.

Et empoignant de la main gauche un paquet de ses couvertures, de la droite elle simula le mouvement du couteau et ajouta :

— Il faut le couper.
— C'est vrai, dit Blanchette, gagnée aussitôt par l'absolu de cet aplomb qui lui présentait l'acte débarassé de tout scrupule. Si on le prend pas, l'hiver va le faire pourrir sur pied.

Elle s'était redressée en disant ces mots. La vieille ne les entendait pas, mais ses yeux toujours souriants regardaient devant elle, encourageants et satisfaites.

— C'est bon le chou, disait-elle ; c'est bien bon.
Devant la lucarne, la table de sapin dévernie et boiteuse, encombrée d'ustensiles attendant un lavage douteux, laissait voir, dans le tiroir entr'ouvert, des objets de toute sorte jetés là dans un péle-mêle hétérogène.

Blanchette fouilla dans le dédale et en sortit un gros couteau à large lame. Elle le prit, le regarda, le retourna de tous côtés et le remit. Non, elle ne se sentait pas le courage nécessaire, sans rien comprendre à cette lâcheté ridicule ; car au fond, elle ne ferait tort à personne en prenant ce chou. Que gagnerait-on à le voir, rongé par l'intempérie, périr comme tout ce qui vit est condamné à périr ? Rien !... De quoi avait-elle peur ? Si elle rencontrait quelqu'un dans l'escalier et qu'on lui dit : « Oh ! le beau chou ! », elle dirait : « N'est-ce pas, qu'il est beau ? », et elle passerait vite en souriant.

Elle reprit le couteau et l'examina plus attentivement.

Mais la sourde commençait à s'impatienter. Il y avait trop longtemps que Blanchette lui parlait de ce chou. Elle voulait le voir, à la fin, à tout prix ; et guidée d'instinct vers le meilleur moyen d'atteindre son but, elle se mit à crier très haut :

— Je veux le chou, le chou rouge qui est dans l'enclos. Mais Blanchette ne veut pas le couper. Blanchette est méchante, elle ne veut pas le couper.

— Tais-toi, dit Blanchette en lui mettant vivement la main sur la bouche, j'irai le chercher ; tu vois bien que j'y vais, mais tais-toi.

Et aussi vite que ses vieilles jambes, rendues tremblantes par l'émotion, le lui permettaient, sans plus penser à rien, elle descendit l'escalier sombre et étroit, poursuivie par le cri de Loli qui disait toujours :

— Je veux le chou, le chou rouge de l'enclos.
Quand elle remonta, essoufflée, haletante, secouée d'un tremblement nerveux, l'objet convoité faisait une grosse bosse ronde dans son tablier de toile bleue.

Elle s'arrêta un moment pour reprendre haleine, l'air lui manquait ; puis, tenant son tablier par les deux coins, elle l'ouvrit et l'abaissant au niveau du lit, elle fit rouler le chou jusque sous le menton de la vieille.

(A suivre). Mario ***

Théâtre Lumen. — Au nouveau programme du Théâtre Lumen, une œuvre des plus réalistes **Déchéance**, grand film artistique et dramatique en 5 parties avec, comme principaux interprètes Louise Dresser et Jack Pickford. Le sujet de « Déchéance » des plus mélodramatique, nous expose les déboires d'une chanteuse qui, tombée très bas, après avoir connu des succès, en vient à accuser inconsciemment son propre fils, qu'elle reconnaît à temps fort heureusement. « Déchéance » est supérieurement interprété par Louise Dresser qui, dans le rôle de la mère a certainement trouvé une de ses meilleures créations à ce jour, par l'élegant et sympathique Jack Pickford, frère de l'exquise Mary Pickford. A la partie comique **Esprits follets**, succès de fou-rire en 2 parties, enfin le Ciné-Journal suisse, actualités mondiales et du pays et le Pathé-Revue, cinémagazine. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30 ; dimanche 1er août, matinée dès 2 h. 30.

Royal Biograph. — Les deux principales vedettes de la cinématographie américaine seront visibles cette semaine, au même programme du Royal Biograph : Hoot Gibson, l'audacieux et téméraire cow-boy, dans le **Champion de base-ball**, grand film d'aventures dramatiques et sportives en 4 parties et Baby Peggy dans **Mon petit Capitaine** ! comédie dramatique et humoristique en 4 parties. Ce dernier film est pour Baby Peggy ce que fut « Mon Gosse » pour Jackie Coogan. Recueilli par un vieux gardien de phare au cours d'un naufrage, l'enfant égale la triste demeure du marin. Aussi on devine la tristesse de celui-ci quand les parents de la petite, enfin retrouvée, viennent la lui demander. Baby Peggy est comme toujours des plus amusantes dans sa nouvelle création. A chaque représentation, les dernières actualités mondiales et du pays par le Ciné-Journal suisse. Tous les jours, spectacles à 3 h. et à 8 h. 30. Dimanche, matinée dès 2 h. 30.

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

LAITERIE DE ST-LAURENT Rue de St-Laurent 27
Téléphone 59.60
Spécialité : Beurre, œufs du jour. Fromages de 1er choix.
Mayakosse et Maya Santé, Tommes.
J. Barraud-Courvoisier

VERMOUTH CINZANO

Un Vermouth, c'est quelconque,
un Cinzano c'est bien plus sûr.
P. POUILLOT, agent général, LAUSANNE

ARTICLES SANITAIRES Caoutchouc Pansements
Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.
W. MARGOT & Cie, Pré-du-Marché, Lausanne



Examen de la vue

et conseils gratuits

Emile TREUTHARDT, Opticien-Spécialiste
Rue de Bourg, 28, Lausanne Tél. 45.49
Se rend dans toutes les localités du canton.

Fabrique de Bricolets de ménage
Biscuits, Caramels, Bonbons, Thés

Maison B. ROSSIER
Rue de l'Ale, 19, LAUSANNE

Demandez un

Centherbes Crespi
l'apéritif par excellence.

LE FEUILLETON



LE CHOU

Ce ne fut que lorsque Blanchette posa sur la table à côté du lit une tasse pleine de liquide bouillant que Loli se calma.

Elle se retourna dès qu'elle sentit la vapeur odorante, et, comme si cette satisfaction matérielle eût réveillé dans son cœur quelque chose endormi, elle regarda Blanchette de ses yeux encore mouillés et dit :

— Ma bonne sœur.
— Déjeune, dit Blanchette, satisfaite de voir Loli contente. Il est bon ; il est chaud.

Mais elle mangeait déjà, la vieille, sans plus rien voir d'autre que cette jouissance présente, devenue pour elle le sommaire de toutes les joies mortes et perdues, qui en résumait, sous une forme unique, toutes les vivacités et toutes les ardeurs.

Non rien... plus rien d'autre n'existait pour elle. Mari, enfants, famille, tous les liens de la vie, brisés un à un dans un temps où le cœur saigne, avaient fini par s'effacer peu à peu de sa mémoire ; le souvenir s'était englouti dans le grand néant vers lequel elle s'avancait elle-même à pas lents mais sûrs.

Tant qu'elle avait pu, elle avait travaillé, la pauvre aujourd'hui étendue là sans autre perspective qu'un autre lit plus froid, plus étroit, plus sombre ; mais un jour, la force avait manqué ; la nature épuisée était à bout et l'âge impitoyable l'avait frappée comme les autres, en se moquant des nécessités de l'existence auxquelles il l'empêchait désormais de satisfaire.

Alors Blanchette l'avait prise et elles vivaient toutes deux de la modique pension de portière obtenue par Blanchette, après quarante ans de service continu au grand musée de la ville.

Par la petite lucarne allongée qui éclairait la chambre, un jour terne et gris jetait sa lueur triste. La vieille regardait ce coin de lumière sans se soucier de salir ses draps déjà tachés partout.

— Fais donc attention, disait Blanchette ; ta tasse penche, ton pain s'émiette.

Mais Loli continuait à regarder droit dans le ciel, les yeux pris à ce rayon de jour comme une mouche à la flamme.

Elle avait rejeté en arrière son bonnet blanc uni, et des mèches de cheveux gris s'en échappaient, touffues et volontaires.

De sa main sèche, elles les écartait de ses yeux pour ne rien perdre de la lumière qui venait par la lucarne. Sa figure maigre et allongée, recouverte d'une peau rosée, était plissée de rides. Les joues flasques s'enfonçaient profondément sous la pom-